



Projet d'intégration de la bande des 200m dans le patrimoine du PAC

Les travailleurs de la Sobemap protestent et marchent sur le Port

Après le ministère des finances et de l'économie et le ministère d'état chargé du développement, de la prospective et de l'évaluation de l'action publique, les travailleurs de la Sobemap réunis au sein de leur syndicat le synatramap ont marché hier sur le port autonome de Cotonou pour crier une fois encore leur haro contre le projet d'intégration de la bande des 200 mètres dans le patrimoine du port autonome de Cotonou.

Partis de la direction générale de la Société béninoise de manutention portuaire (Sobemap), les travailleurs de cette unité de services, banderoles rouges au front ont arpenté la voie passant derrière leur structure et le carrefour trois banques avant d'atterrir à la direction générale du port autonome de Cotonou. Scandant « la bande des 200 mètres pour la Sobemap et Non à l'intégration de cette bande dans le patrimoine du port », les travailleurs ont investi la direction du port autonome de Cotonou pour livrer le contenu de leur motion de protestation au directeur général du port. C'est le secrétaire général adjoint du Synatramap, M.

Emile Kékéli qui a conduit les manifestants et a lu la motion de protestation. Considérant entre autres que la bande des 200 mètres a été consentie par l'Etat béninois à la Sobemap suivant un bail emphytéotique portant les titres fonciers numéros 5412, 5566, 5559, 5569, 5409, 5411, 5410, 5496, 5497 et 5413 d'une superficie totale de 13ha20a89ca pour une durée de 99 ans et que son intégration dans le patrimoine du port va affaiblir leur société vis-à-vis de la concurrence, les travailleurs protestent énergiquement et exigent que cette bande des 200m qui participe déjà au développement du port de Cotonou en raison des activités

qu'elle abrite puisse avoir le même statut que l'hôtel du port sur le domaine portuaire et que le ministre délégué auprès du Président de la République chargé de l'économie maritime, des transports maritimes et des infrastructures portuaires puisse retirer immédiatement sa communication accompagnée d'un projet de décret se rapportant à l'intégration de la bande des 200m au patrimoine du PAC. Le représentant du directeur général du PAC, M Armand Privat Kandissounon qui a reçu la motion a rassuré les manifestants de ce que compte rendu fidèle sera fait au Dg.

Lionel K. FERNANDO

Participation citoyenne pour l'amélioration de la gouvernance locale

Le projet lancé avant hier par l'Ong Alcrer

Le projet d'appui à la mise en place du mécanisme de participation citoyenne pour l'amélioration de la gouvernance locale a été lancé avant hier au palais des congrès de Cotonou. C'est une initiative de l'Ong Alcrer de Martin Assogba qui a bénéficié du soutien de l'ambassade du Royaume des Pays-Bas et de l'ambassade du Danemark.

Favoriser une culture de participation citoyenne et de bonne gouvernance locale et assurer le contrôle citoyen de l'action publique, tels sont les objectifs du projet d'appui à la mise en place du mécanisme de participation citoyenne pour l'amélioration de la gouvernance locale lancé hier par la directrice de cabinet du ministre de la décentralisation Mme Inès Aboh Houessou. Pour le président de l'Ong Alcrer M. Martin Assogba, initiateur de ce projet qui

porte sur la vingtaine de communes des départements de l'Atlantique, du Mono et du Couffo, ce projet est né du constat que les populations à la base ont un désintérêt total à la gestion de leur commune. Par ailleurs, il est observé une mauvaise gouvernance des ressources au niveau des communes et l'ignorance des mécanismes élémentaires de transparence. Le projet initié par l'Ong Alcrer vise donc à informer, former et outiller le citoyen au contrôle citoyen de

l'action politique. Il est attendu au niveau des communes ciblées la naissance d'une opinion publique locale qui sert de contre pouvoir à l'exécutif communal, la participation des populations à la définition des actions de développement et leur contrôle. Procédant au lancement officiel du projet, Mme Aboh Inès a d'entrée salué l'Ong Alcrer pour son engagement citoyen avant de lui réitérer le soutien du gouvernement.

Lionel FERNANDO

Atelier de renforcement de capacités des membres des conseils départementaux de la consommation

Les travaux ont démarré depuis hier

Renforcer les capacités des membres des conseils départementaux, notamment ceux de l'Atlantique-littoral et de l'Ouémé-Plateau, afin de mieux protéger les consommateurs au niveau décentralisé, c'est l'ultime raison qui motive l'atelier de formation qui se tient depuis hier au Codiam de Cotonou. La cérémonie officielle ayant sanctionné l'ouverture des travaux a connu la participation effective du Président de la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB), Romain Houehou, de la représentante du programme pour les Organisations de la Société Civile Appuyée et Renforcée (OSCAR), Solange Alitonou Bankolé,

et de la Représentante du préfet des départements de l'Atlantique et du Littoral. Durant les deux jours que dureront les travaux, deux modules de formations seront présentés notamment : le consumérisme et le contrôle citoyen de l'action publique. Le président de la LDCB, Romain Houehou, dans son allocution a souhaité qu'à la fin des deux jours de formation, chacun des membres des conseils départementaux de la consommation soit à même de jouer un rôle en faveur de la protection des consommateurs et de la promotion de la bonne gouvernance au niveau local. Il ne manque pas d'intérêt de rappeler que les conseils départe-

mentaux de la consommation sont des cadres de concertations entre autorités politiques, administratives et organisations de la société civile pour réfléchir, défendre et protéger les intérêts des consommateurs. En effet l'avènement des conseils départementaux de la consommation en novembre 2008 est un atout pour les consommateurs, dans la mesure où ils seront plus informés, plus critiques et plus responsables dans la mise en œuvre de leurs droits et devoirs. Vivement que les travaux portent leurs fruits.

Emmanuel E. CREPPY

ANNONCE DE DECES

La collectivité HOUESSO ADE de Zogbo
La collectivité TOCLOUNON WADE de Zogbo
La collectivité GANDONOU EZIMMON de Zogbo
La collectivité HOUNYE NOUDOVEKOU de Zogbo
La collectivité AVLESSI de Ganvié
La collectivité HOTCHEMENOU ADJRANKOU de Zogbo
La collectivité HOUNGA GANMANGBEHOUDE de Zogbo
La Famille HOUESSO-HLO
La Famille SOGNI
La Famille DOSSOU-AGOUNYO
La Famille DOSSA
La Famille AVOCEGAMOU SEKPE
La Famille TCHOUGINGANMADOULOU
La Famille GANSE
La Famille HOUNYE HOUESSO Gbanou Timothée
La Famille HOUESSO Assogba Thomas
La Famille HOUNYE HOUESSO Zossi

LES ENFANTS DE LA DEFUNTE

Monsieur HOUNGA Sonagnon James, mécanicien en service à Pérouse en Italie, son épouse et ses enfants.
Monsieur HOUNGA Sannou Tognimé Loth, Administrateur du Trésor et Attaché Financier à l'Ambassade du Bénin à Genève.
Feu GANDONOU Modestine et ses enfants.

LES PETITS-FILS

HOUNGA Sénakpon L. Jiosithe et ses enfants
HOUNGA Thécle et son frère Gildas
HOUNGA Enerst, son frère Thierry, ses sœurs Blandine et Edwige
HOUNGA Ayadjenou Rhustique Lothaire et ses sœurs Christgnon Qohéleth Loriele, Jésumé Chrstère Lorete et Sèna chistrylothine.

LES ENFANTS DE FEU HOUNGA OKE JEAN DIT AVOGNON KINTOMAKPA

HOUNGA Sabine, Noël, Basile, Pauline, Obed, Sérah, François et Ferdinand.

Feu marâtre HOUNZANME Marie

LES TANTES

HOUNGA Dorcas, Tobie Marie, feu Mariane et Adèle

LES COUSINS ET COUSINES

HOUNGA Théophile, Elise et Romain, Eugène et Léontine, Laure et Maurice, Rosalie, Olivier et leurs sœurs, HOUNGA Jacob, Ezéchiel, Catherine, Léocadie, Célestine, Rocheline, Fidèle, Léontine, Dona Apollinaire et Robert, HOUESSO Guigobé Julienne, Zacharie, Alice, Mahussi, Antoinette et Amos.



Hwèsu Kohonou Christine HOUNYE HOUESSO Epouse HOUNGA dite Tassi Crissianan ménagère demeurant à Zogbo
Décès survenu le Mardi 06 Janvier 2009 Dans 85^{ème} année
Et vous prient d'assister ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

PROGRAMME DES OBSEQUES

Mercredi 04 Février 2009

20 H 00 : Veillée de prière et de chants au domicile de la défunte, quartier Zogbo (Kinwédji) par l'union des Femmes Méthodistes de Zogbo et le groupe d'animation moderne «Les cohéritiers de Christ»

Jeudi 05 Février 2009

20 H 00 : Veillée de prière et de chants au domicile de la défunte, quartier Zogbo (Kinwédji) par la Chorale ADJOGAN de l'Eglise Catholique Saint Antoine de Padou de Zogbo.

Vendredi 06 Février 2009

18 H 00 : Retrait du corps de la morgue de l'hôpital CNHU de Cotonou.

19 H 00 : Chapelle ardente au domicile de la défunte, quartier Zogbo (Kinwédji)

20 H 00 : Grand veillée de prière et de chants au domicile de la défunte, Qtiar Zogbo (Kinwédji)

Samedi 07 Février 2009

09 H 00 : Levée du corps

10 H 00 : Culte d'Enterrement et d'Action de Grâce en l'Eglise Protestante Méthodistes Béthém de Zogbo

12 H 00 : Inhumation au cimetière local de Zogbo

13 H 00 : Réception et Animation au domicile de la défunte